

**CONSERVATION DURABLE DE L'ARGALI DES KARA TAU  
(*Ovis ammon nigrimontana*)**

**IDENTIFICATION DE PROJET**

**MISSION AU KAZAKHSTAN ET A MOSCOU, DU 03 AU 11/12/2002**

**JEAN-PHILIPPE DELORME**

**EN COLLABORATION AVEC :**

**L'INSTITUT DE ZOOLOGIE DE L'ACADEMIE NATIONALE DES SCIENCES, MINISTERE DE  
L'EDUCATION ET DES SCIENCES DU KAZAKHSTAN  
L'AMBASSADE DE FRANCE AU KAZAKHSTAN  
L'INSTITUT DE L'ECOLOGIE ET DE L'EVOLUTION DE L'ACADEMIE DES SCIENCES DE RUSSIE**



# SOMMAIRE

<b>I. DEROULEMENT DE LA MISSION .....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>A. PROGRAMME .....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>B. PERSONNES RENCONTREES .....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>II. LE CONTEXTE DU PROJET .....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>A. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL.....</b>	<b>- 7 -</b>
<b>B. LA SITUATION ECONOMIQUE .....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>III. L'OVIS AMMON NIGRIMONTANA : MENACES, PROBLEMATIQUES ET ENJEUX-</b>	<b>10 -</b>
<b>A. REDUCTION DU TERRITOIRE LIEE AUX PRESSIONS ECONOMIQUES.....</b>	<b>- 10 -</b>
<b>B. AUGMENTATION DE LA PREDATION PAR LES LOUPS .....</b>	<b>- 12 -</b>
<b>C. AUGMENTATION DES PRELEVEMENTS LIES A UNE CHASSE MAL CONTROLEE .....</b>	<b>- 12 -</b>
<b>(COMMERCIALE OU DE SUBSISTANCE) .....</b>	<b>- 12 -</b>
<b>IV. LES PROPOSITIONS.....</b>	<b>- 14 -</b>
<b>A. PROJET DE L'INSTITUT : LA DEMANDE .....</b>	<b>- 14 -</b>
<b>B. PROPOSITIONS DE COLLABORATION IGF-INSTITUT DE ZOOLOGIE.....</b>	<b>- 14 -</b>
<b>V. LES BAILLEURS POTENTIELS ET LES PISTES DE FINANCEMENT.....</b>	<b>- 16 -</b>
<b>A. AMBASSADE DE FRANCE.....</b>	<b>- 16 -</b>
<b>B. UNION EUROPEENNE (UE).....</b>	<b>- 16 -</b>
<b>VI. ANNEXES .....</b>	<b>- 17 -</b>
<b>A. CARTE GENERALE DU KAZAKHSTAN .....</b>	<b>- 18 -</b>
<b>B. CARTE DETAILLEE DE LA REGION ADMINISTRATIVE DE SHYMKENT.....</b>	<b>19</b>
<b>C. CARTE DETAILLEE DU DISTRICT DE TURKISTAN ET DU MASSIF DES KARA TAU.....</b>	<b>- 20 -</b>

## I. DEROULEMENT DE LA MISSION

### A. PROGRAMME

#### 04/12/2002

- 03h30 : Arrivée à Almaty  
14h00 : Rencontre avec M. Martin Labbé à la Mission Économique (Poste d'Expansion Economique de l'Ambassade de France au Kazakhstan)  
16h00 : Réunion de calage avec le Dr. R. ZH. Baidavletov de l'Institut de Zoologie de l'Académie Nationale des Sciences, Ministère de l'Éducation et des Sciences de la République du Kazakhstan

#### 05/12/2002

- 10h00 à 13h : Rencontre avec le Prof. Amankul Bekenov, Directeur de l'Institut de Zoologie  
14h30 : Réunion avec le Dr. Baidavletov  
Préparation du voyage  
17h00 : Départ pour Shymkent

#### 06/12/2002

- 09h00 : Arrivée à Shymkent  
10h00 : Rencontre avec M. Turganov Jenis Belk, Directeur du Comité des Forêts, de la Pêche et de la Chasse pour le Sud Kazakhstan<sup>1</sup> et M. Almas Alpamyshev, Responsable pour la gestion de la Faune au niveau du Comité de Shymkent  
11h00 : Réunion avec le Chef de la Région administrative du Sud Kazakhstan, M. Islam A. Abishyev  
14h00 : Départ pour Turkistan  
16h00 : Arrivée à Turkistan, réunion avec M. Ourazjem Betov Arzula, Directeur du Comité des Forêts, de la Pêche et de la Chasse du district de Turkistan.  
17h00 : Départ pour Kentau

#### 07/12/2002

Visite de terrain dans les Kara Tau avec le responsable de la chasse et celui des forêts du comité des Forêts, de la Pêche et de la Chasse du district de Turkistan,

#### 08/12/2002

- Matin : Visite sur le terrain dans les Kara Tau  
13h00 : Départ pour Shymkent  
18h00 : Départ pour Almaty

---

<sup>1</sup> Le Kazakhstan est divisé en 14 régions administratives, administrées par des fonctionnaires publics nommés par l'État central. Le budget des régions provient de celui de l'Etat.

**09/12/2002**

09h30 : Arrivée à 17h00 à Almaty  
11h00 : Réunion avec le Prof. Bekenov

**10/12/2002**

08h00 : Réunion de travail avec le Prof. Baidavletov  
09h00 : Réunion de clôture avec le Prof Bekenov et le Prof. Baidavletov  
11h00 : Zoo de Almaty, opération de transfert d'embryon d'argali sur brebis domestique  
12h00 : Déjeuner avec le Prof. Baidavletov  
15h30 : Réunion avec Mme Alia Satoulbina Responsable Programmes Environnement TACIS auprès de l'Union Européenne.  
17h00 : Réunion à l'Ambassade de France avec M. Michaël Koriche, adjoint pour la culture de l'Attaché de Coopération Technique et Scientifique de l'Ambassade de France au Kazakhstan

**11/12/2002**

07h30 : Départ d'Almaty  
09h30 : Arrivée à Moscou  
11h00 : Réunion avec le Dr. Neronov, le Prof. Fedosenko et le Dr. Lushchekina  
19h15 : Départ de Moscou

## **B. PERSONNES RENCONTREES**

® Personnes rencontrées

© Personnes contactées

### *Ambassade de France au Kazakhstan*

- ❖ M. Martin Labbé, Adjoint au Chef de Mission Economique ®  
117, rue Fourmanov – 480091 Almaty  
Tel: (7 – 3272) 58 25 07/17  
Fax : 58 21 79  
Email: [martin.labbe@dree.org](mailto:martin.labbe@dree.org)  
[www.dree.org/kazakhstan](http://www.dree.org/kazakhstan)
- ❖ M. Claude Crouail, Conseiller de Coopération et d'Actions Culturelles ©  
(7 – 3272) 58 23 27 / 58 25 08  
Fax : 58 25 18  
Email : [claudcrouail@diplomatie.gouv.fr](mailto:claudcrouail@diplomatie.gouv.fr)
- ❖ M. Michaël Koriche, Adjoint pour les actions culturelles ®  
Email : [michaël.koriche@diplomatie.gouv.fr](mailto:michaël.koriche@diplomatie.gouv.fr)

### *Représentation de la Communauté Européenne*

- ❖ Mme Alia Satoulbadina, Responsable Environnement ®  
20 A. Kazibek Bi, 480 100, Almaty, Kazakhstan  
Tel : (7 3272) 63 62 65  
Fax : (7 3272) 91 07 49  
Email : [aliya.satubaldina@cec.eu.int](mailto:aliya.satubaldina@cec.eu.int)  
[www.eudelkaz.com](http://www.eudelkaz.com)

### *Institut de Zoologie de l'Académie des Sciences*

- ❖ Prof. Amankul B. Bekenov, Directeur de l'Institut de Zoologie ®  
Akademgorodok, 93, Al-Farabi – 480060 Almaty  
Tel off: (3272) 48 19 32 / 48 17 50  
Fax: (3272) 48 19 50  
Email: [instzoo@nursat.kz](mailto:instzoo@nursat.kz)

- ❖ Prof. Ryspek Zhaparculovich Baidavletov, Directeur du Groupe de Gestion de la Faune ®  
Tel off :(3272) 48 26 32  
Tel h : (3272) 46 85 00  
Fax : (3272) 48 19 50  
Email : [rvspek@nursat.kz](mailto:rvspek@nursat.kz)

#### *Région du Sud Kazakhstan*

- ❖ M. Islam A. Abishyev, Chef de Région ®  
6, Tauke Khan Ave # 486000 Shymket, Sud Kazakhstan.  
Tel: (3252) 53 43 87  
Fax: (3252) 53 05 27  
Portable: (300) 35 20 587
- ❖ M. Jenis Belk Turganov, Chef du Comité Régional de la Forêt et de la Chasse pour le Sud Kazakhstan
- ❖ M. Almas Alpamyshev, Responsable du Département de gestion de la Faune, Comité Régional de la Forêt et de la Chasse pour le Sud Kazakhstan
- ❖ M. Ourazem Betov Warzula, Chef du Comité Régional de la Forêt et de la Chasse, District de Turkistan
- ❖ M. Janey, Responsable du Département pour la Gestion de la Faune, District de Turkistan
- ❖ M. Tamerlan, Responsable du Département Forêt pour le District de Turkistan

#### *COGEMA*

- ❖ M. Roland Aumaitre, Directeur de la représentation de la COGEMA au Kazakhstan ©  
Tel : (3272) 58 28 11 / 58 83 04  
Portable : (300) 788 29 15  
Email : [raumaitre@katcokaz.com](mailto:raumaitre@katcokaz.com)

#### *Institut de l'Ecologie et de l'Evolution de l'Académie des Sciences de Russie*

- ❖ Dr. Valery Neronov ®  
13, Fersman Street, Moscou, 119312 Russie  
Tel off : (095) 124 60 00  
Fax : (095) 129 13 54  
Tel h : (095) 431 96 76  
Email : [mab.ru@relcom.ru](mailto:mab.ru@relcom.ru)
- ❖ Dr. Anna Lushchekina ®

## II. LE CONTEXTE DU PROJET

### A. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

#### 1. Le dispositif administratif en charge de l'environnement

Selon les auteurs du livre<sup>2</sup> détaillant la Stratégie Nationale et le Plan d'Actions pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité au Kazakhstan :

*“Le dispositif permettant la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement, n'a pas encore été finalisé et est encore en phase de structuration. Les interrelations et les attributions des différentes institutions n'ont pas encore été totalement définies”.*

Pour illustrer le propos et mettre en relief l'indéfinition qui prévaut dans le système, les Comités de la Forêt, de la Pêche et de la Chasse, anciennement sous la tutelle du Ministère de l'Environnement sont passés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture en août 2002 sans que leur fonctionnement au quotidien n'ait réellement été altéré. Ainsi, ce sont encore les vieilles habitudes de travail et les relations interindividuelles qui sont la règle.

Dans ce schéma, l'Académie des Sciences et les Instituts qui lui sont rattachés semblent bénéficier d'un grand respect et d'un très bon ancrage sur le terrain<sup>3</sup>, auprès des administrations locales.

En outre, en ce qui concerne les orientations techniques à prendre sur les dossiers concernant l'environnement, l'Académie et les Instituts ont encore un poids important dans la prise de décision. Les demandes d'avis concernant les questions environnementales remontent en général des administrations liées à l'environnement au Ministère et sont transmises par le Cabinet de la Présidence au Ministère de l'Education et des Sciences pour aboutir à l'Académie qui retransmet sur les différents Instituts. Les orientations finales sont ensuite données par la Présidence au Ministère, sur orientation de l'Académie (pour le cheminement cf. fig. 1).

Quand bien même en perte de vitesse et financièrement au niveau le plus bas, l'Académie des Sciences reste une voix forte en ce qui concerne la politique de l'environnement et restera certainement un acteur de poids tant que le dispositif national ne se sera pas réellement structuré.

---

<sup>2</sup> Publié en 2000

<sup>3</sup> Traditionnellement, les Instituts étaient en charge de la réalisation des inventaires, pour les spécialités les concernant et, donc de ce fait, très souvent sur le terrain au contact avec les administrations locales.,

A l'heure actuelle et dans le cadre du projet proposé par l'Institut de Zoologie, ce sont des contacts directs au niveau de la Présidence qui vont permettre la création de la réserve scientifique sur la Chaîne des Kara Tau (cf. infra). Se sont également des contacts directs au niveau des autorités locales, tant au niveau de la Région du Sud Kazakhstan que du District de Turkistan, qui sont mis en œuvre dans la réalisation du projet proposé par l'Institut (cf. infra).

## **2. Les différents types d'aires protégées**

La loi du 15 juillet 1997 sur les Territoires Naturels Spécialement Protégés, définit un dispositif de 13 types différents d'aires protégées au Kazakhstan.

Bien que ce dispositif englobe un nombre assez varié d'instruments dont les Réserves de Biosphère, il semble cependant, pour le moins au niveau de l'Académie des Sciences, qu'une vision assez étatique et préservationniste soit encore prédominante.

Cependant, l'ouverture du pays et la stratégie définie pour l'ensemble du pays en matière de protection de l'environnement ne pourront qu'infléchir des positions qui sont encore le fruit d'une histoire centralisatrice et d'un certain isolement de la scène internationale.

## **B. LA SITUATION ECONOMIQUE**

Le Kazakhstan représentait à lui seul 60% des ressources naturelles de l'ancienne Union Soviétique et 20% de ses terres agricoles. En ce qui concerne les terres cultivées, ce chiffre est en recul net, lié à la décollectivisation et à la dégradation quasi-irréversible d'un certain nombre de terres mises en agriculture forcée.

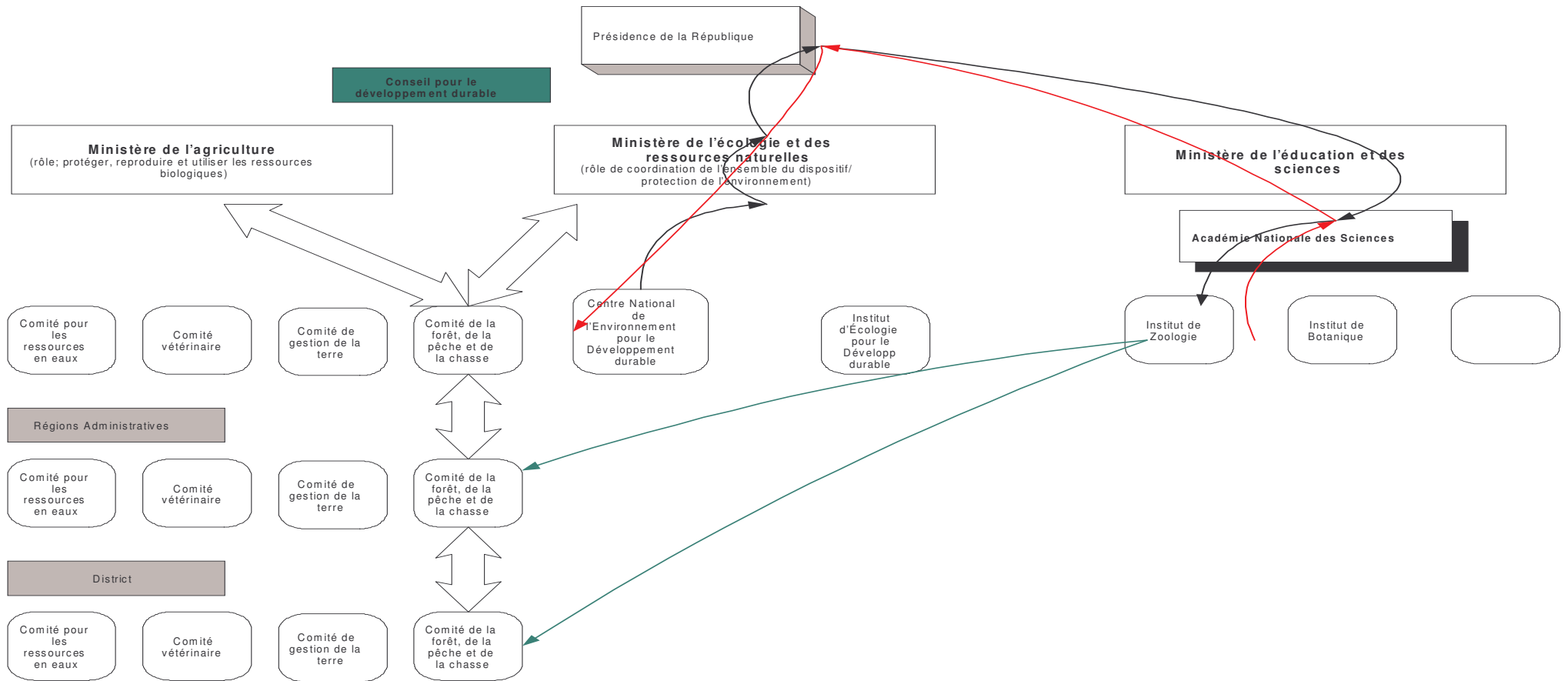
Concernant l'élevage, le retour à la croissance de la fin des années 90 et le retour des investissements dans le domaine ont permis d'observer une augmentation générale du cheptel de l'ordre de 5%. Le secteur est du reste très largement dominé par des exploitations individuelles<sup>4</sup> qui détiennent à l'heure actuelle 84% du cheptel total du pays.

Autre secteur en très fort développement, celui des mines, les ressources du Kazakhstan sont une des plus importantes de la région notamment dans celle qui concerne le projet.

---

<sup>4</sup> Ce qui voudrait dire qu'en cas de conflit élevage versus argali, c'est à un ensemble d'acteurs individuels auquel nous serons confrontés, à moins qu'il y ait des formes (à explorer) d'organisations traditionnelles, par vallée, famille, clan etc.

FIG.1 ORGANOGRAMME SIMPLIFIE SUR L'ORGANISATION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



NB : Figurent sur ce schéma, les institutions qui, ensemble, devraient constituer le futur dispositif pour la mise en œuvre d'une politique environnementale au Kazakhstan.

### III. L'OVIS AMMON NIGRIMONTANA : MENACES, PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

#### A. REDUCTION DU TERRITOIRE LIEE AUX PRESSIONS ECONOMIQUES

##### 1. Pressions liées à l'avancée de l'agriculture et au déplacement de l'élevage

Le secteur de l'élevage a directement subi l'influence de la politique menée pendant l'époque soviétique, puis en suivant le contrecoup de l'indépendance du pays et des nouvelles politiques mises en œuvre.

La politique de conquête des « terres vierges », programme « à la soviétique » d'extension des terres cultivées, a vu la mise en culture de vastes espaces de steppes et de terres de piémonts, repoussant les éleveurs plus loin dans les steppes, tant vers des zones arides impropres à l'agriculture que dans des zones de moyenne montagne.

En ce qui concerne l'argali des Kara Tau, cette politique s'est traduit par un double phénomène :

- (i) une réduction de son aire de répartition, notamment dans les zones de steppes et de piémont devant l'avancée des terres agricoles,
- (ii) une occupation accrue des terres de piémont et un regain de pénétration du massif par une population qui se sédentarise et qui, en activité complémentaire à l'élevage, commence à implanter une petite arboriculture (cf. fig. 2).

Donc, occupation physique permanente de l'espace par l'homme, réduction des espaces pâturables, liée à l'avancée de l'agriculture, compétition accrue pour la ressource en pâturages en été (alpages) et en hiver (piémonts) sur les espaces résiduels, entre l'argali et les espèces domestiques, sont les facteurs majeurs de risques sur la population, en liaison avec l'évolution de la situation agricole de ces dernières années.

A l'indépendance du Kazakhstan<sup>5</sup>, la faillite de l'URSS prive l'élevage kazakh de son débouché majeur : l'armée rouge. Cette situation à laquelle s'ajoute le choc de la décollectivisation, et les dégâts causés au système d'élevage extensif itinérant par des décennies de système collectif, laissent les éleveurs dans une situation de crise extrême.

Cette paupérisation d'une partie de la population peut également expliquer l'accroissement des ponctions réalisées par les populations locales sur le cheptel argali, que ce soit dans le cadre de chasses clandestines ou simplement d'une chasse de subsistance.

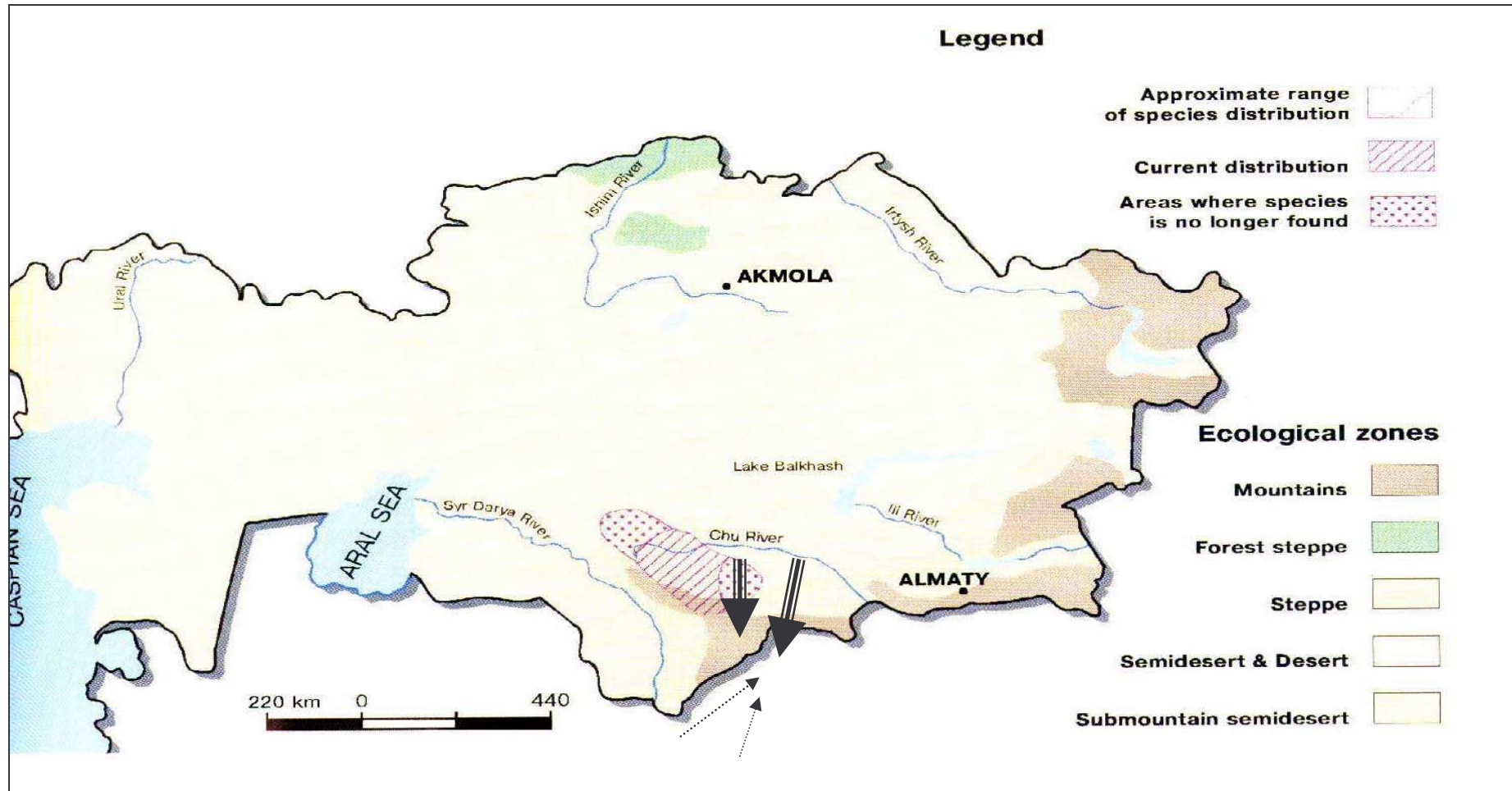
A l'heure actuelle, une nouvelle menace pourrait peser sur l'avenir de l'argali, avec la future privatisation du foncier. Cette politique liée à la mise en place d'une réforme agraire par le gouvernement est encore en discussion.



Un dérapage de cette politique, qui, si elle glissait d'une redistribution d'une partie des moyens de production à la population d'éleveurs, vers une distribution éclatée de concessions minières pourrait avoir, à terme, des conséquences catastrophiques sur l'habitat de l'espèce.

---

<sup>5</sup> Le 16/12/91. Les premières élections ont lieu en 1994. Début 1995, le Président dissout l'Assemblée, élabore une nouvelle constitution qui donne au chef de l'État, entre autres, le commandement en chef des forces armées et le droit de veto sur les lois présentées par le Parlement.

Fig. 2 - AIRE DE RÉPARTITION DE *L'Ovis ammon nigrimontana* (THE RED DATA BOOK OF KAZAKHSTAN, 1996)



Avancée terres agricoles =    
 Pénétration des populations au cœur du massif = 

## **2. Développement de l'exploitation des ressources minières**

Riche en minerais, le Kazakhstan a beaucoup misé sur ce secteur pour retrouver une croissance de son économie. Plusieurs gisements importants sont en cours d'exploitation dans les Kara Tau, notamment une mine d'uranium dans le nord du massif. La richesse des sous-sols liée à une privatisation d'une partie des entreprises du secteur pourrait également être un facteur de diminution du territoire disponible pour l'espèce.

### **B. AUGMENTATION DE LA PREDATION PAR LES LOUPS**

Après un arrêt de plus d'une décennie de la politique de prime à l'abattage des loups, les populations de loups se sont développées de façon alarmante, à tel point que le gouvernement a décidé de réinstaurer les primes au milieu des années 90.

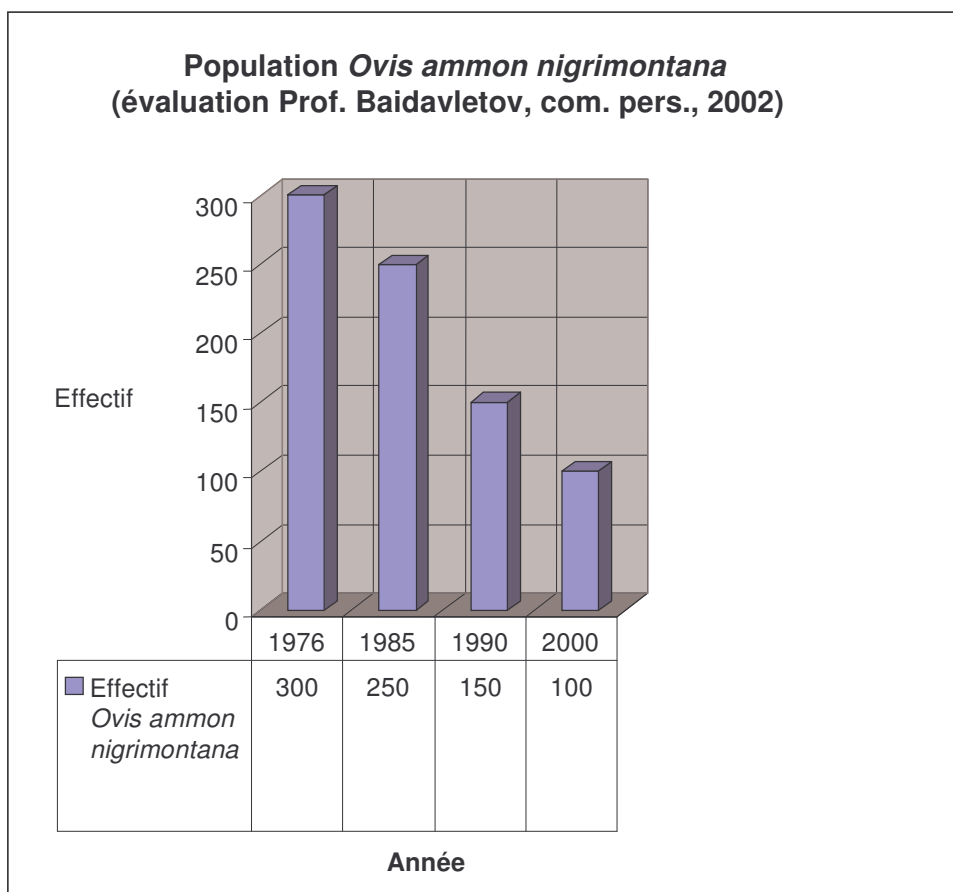
Selon les experts, la prédation par les loups, même si elle est réelle, n'est pas le facteur principal responsable de la chute importante du cheptel argali ces dernières années. Cependant, vu la taille extrêmement réduite du groupe, ce devrait être un facteur à prendre en compte.

### **C. AUGMENTATION DES PRELEVEMENTS LIES A UNE CHASSE MAL CONTROLEE (COMMERCIALE OU DE SUBSISTANCE)**

Faute de moyens et de concertation, les mesures de protection définies dans le pays sont au mieux inopérantes, quand elles n'entraînent pas une accentuation du problème, en créant directement des réserves de marché pour les personnels en charge de la protection elle-même.

La crise de l'élevage et l'appauvrissement des populations locales dépendantes de cette activité pour leur survie, des niveaux de salaire très bas du personnel chargé de la mise en œuvre des mesures de protection<sup>6</sup>, la pression d'une demande forte de la part du marché créent les conditions idéales d'une exploitation illégale de l'argali.

Entre 1993 et 2000, le Gouvernement aurait officiellement vendu le droit de chasse de deux spécimens pour respectivement et officiellement 13.000 et 11.000 US \$. Selon le Prof. Baidavletov, le nombre de trophées vendus sous le manteau, avec l'aide des autorités locales pourrait représenter environ 3 à 4 mâles adultes par an. Quant à la chasse par les populations locales, à priori chasse de subsistance sans commercialisation, elle prélèverait environ de 10 à 15 animaux par an (tous âges et sexes).



<sup>6</sup> Un garde forestier touche un salaire d'environ 50 Euros par mois

## IV. LES PROPOSITIONS

### A. PROJET DE L'INSTITUT : LA DEMANDE

Au vu de la gravité de la situation, le projet de l'Institut s'oriente vers des mesures d'urgence, qui pourront être relayées par un plan d'action à moyen terme. Cette stratégie implique, dans un second temps, de compléter le dispositif de protection, permettant la mise en place d'une participation de la population à la valorisation de la ressource.

Le premier élément de cette stratégie, la Réserve d'Etat des Kara Tau<sup>7</sup>, sera créé en janvier 2003 directement au niveau de l'Etat, par un Décret du Président de la République. Cette création donnera lieu à une inscription de la Réserve au budget de l'Etat kazakh ce qui devrait permettre, selon le Prof. Baidavletov, de faire fonctionner une équipe permanente de 15 personnes incluant chercheurs et gardes forestiers.

Deuxième élément de la stratégie, une ferme pour la reproduction en captivité *in situ*. Cette ferme sera physiquement constituée d'un enclos de 5 hectares<sup>8</sup>, en bordure de la Réserve d'Etat.

Une demande de permission de capture d'animaux<sup>9</sup> est en cours de préparation mais est bloquée par les difficultés financières rencontrées dans le montage du projet.

A l'heure actuelle, les autorités de la région administrative du Sud Kazakhstan sont favorables au projet et sont prêtes à assumer 40% du budget sur fonds propres de la Région.

Troisième élément de ce dispositif, une réserve de caractère moins strict<sup>10</sup>, sur laquelle un travail en relation avec les populations locales sera conduit en matière de valorisation de la ressource.

Dans un premier temps, la demande initiale de l'Institut vis-à-vis de la Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune (IGF) était un appui en matière de collecte de fonds pour mettre en place la partie « ferme de reproduction » et un appui technique sur les captures des animaux amenés à constituer le noyau initial de l'élevage.

### B. PROPOSITIONS DE COLLABORATION IGF-INSTITUT DE ZOOLOGIE

Les discussions menées lors de la mission d'identification ont permis d'ébaucher des pistes de collaboration pour les différentes parties de la stratégie, mais ont surtout visé à faire comprendre à nos interlocuteurs l'importance d'adopter une approche globale du problème en prenant également en compte les interfaces entre présence humaine et faune sauvage dans les enjeux de protection.

---

<sup>7</sup> La superficie prévue est de 34.000 ha. Les Réserves d'Etat, sont des aires protégées de caractère très restrictif, où seuls les travaux de conservation et de recherche scientifique sont autorisés ; aucune présence humaine n'est tolérée sur le périmètre de la réserve. Ce type d'aire protégée inclut une zone périphérique de 3 km, sur laquelle la gestion est mixte, c'est-à-dire, responsable de la réserve et "institutions" locales, mais, en fait, aucun dispositif n'est prévu pour réaliser cette gestion mixte.

<sup>8</sup> Capacité maximale théorique de 35 animaux.

<sup>9</sup> 6 animaux au total, deux mâles et 4 femelles.

<sup>10</sup> Superficie prévue de 50.000 ha. Il est prévu une création de cette aire protégée avec un statut (et donc un budget) local au niveau de la région administrative du Sud Kazakhstan.

Cette démarche nous a permis de nous mettre d'accord sur une phase préparatoire nous permettant de collecter les données indispensables à l'établissement d'une stratégie globale qui devrait faire l'objet d'un projet et d'une demande de financement.

Cette phase préparatoire pourrait être menée de mi-mai à septembre 2003, par un binôme constitué d'un étudiant français et d'un étudiant kazakh, sous l'orientation et le contrôle conjoint de l'Institut de Zoologie et de l'IGF.

Le principe d'une mission de bilan a été accordé avec l'Institut, mi-septembre, pour analyser les résultats de la phase préparatoire et définir le cadre du futur projet.

## **V. LES BAILLEURS POTENTIELS ET LES PISTES DE FINANCEMENT**

### **A. AMBASSADE DE FRANCE**

L'Ambassade de France s'est montrée très réceptive au projet et au principe de la collaboration d'un étudiant français et d'un étudiant kazakh sur le diagnostic initial. Une fiche projet a été transmise par l'Ambassade au Ministère des Affaires Etrangères pour permettre de financer une partie de la phase préparatoire et de la mission de bilan.

M. Koriche, souhaiterait faire présenter, mi-novembre 2003, par le poste Kazakhstan, un projet de coopération au Ministère, pour passer en commission de financement.

### **B. UNION EUROPEENNE (UE)**

Les orientations pour la mise en oeuvre des fonds de l'UE sur l'Asie centrale sont en pleine refonte, liées aux événements régionaux. Les fonds TACIS<sup>11</sup> seront réorientés au fur et à mesure de la définition d'un Plan d'Action Régional.

Pour accompagner la déconcentration du fonctionnement de l'UE et donner plus de liberté et de capacité d'actions aux délégations de l'UE, des lignes budgétaires accordées et accompagnées directement par les délégations ont été dégagées.

Dans le cadre des Community of Independent States (CIS), ces lignes actionnables directement en faisant appel aux délégations sont dénommées BISTRO. Elles sont vouées aux financements d'assistances techniques sur des projets de petite taille<sup>12</sup>. Les guidelines BISTRO pour 2003<sup>13</sup> seront redéfinies en début d'année, conformément aux nouveaux secteurs de concentrations décidés dans le cadre du Plan d'Action Régional.

En règle générale, les demandes de financement sont faites par une institution locale, elles sont ensuite soumises à un appel d'offre rapide<sup>14</sup>, les budgets doivent être ensuite mis en œuvre dans un délai de 6 à 9 mois après la signature du contrat.

---

<sup>11</sup> Technical Assistance for the Community of Independent States.

<sup>12</sup> Plafond = 100.000 €, 90% d'assistance technique, 10% financement d'investissement sur place.

<sup>13</sup> Madame Satoulbadina s'est engagée à nous faire parvenir ces guidelines dès parution.

<sup>14</sup> 10 jours.

## VI. ANNEXES





